

AUPS

Scot: préparer ensemble l'avenir du territoire

La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon a posé les bases de son SCoT, Schéma de cohérence territoriale, en déterminant son périmètre. Le SCoT est un document d'urbanisme au même titre que le PLU, Plan local d'urbanisme, que la carte communale ou l'ancien POS, plan d'occupation des sols. Pour autant, son échelle est intercommunale et elle épouse les bassins de vie et d'emploi, ceux des trajets quotidiens. Le but étant de développer les solidarités et les complémentarités intercommunales, d'éviter des mises en concurrence, d'identifier des projets de développement communs, et de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, par l'urbanisme et l'aménagement. C'est donc bien le projet politique



Les élus de 16 communes ont validé le périmètre du SCoT.

(Photo Y.D.)

d'un territoire, qui détermine son avenir. Son élaboration assurera un moment privilégié de débat « politique », initié et piloté par les élus locaux de la CCLGV, qui impliquera les forces vives de ce territoire (partenaires publics, entreprises, associations...) et la société civile, pour aboutir à un document de

référence, porteur d'une vision cohérente et partagée, des politiques à y mener.

Le Conseil communautaire a donc voté et validé, le projet de périmètre du SCoT, qui correspond aux contours de la CCLGV. L'étape suivante consistera à soumettre ce projet de périmètre au préfet du Var

qui, s'il l'accepte, permettra à ce territoire de préparer collectivement son avenir.

Y.D.

Les communes concernées : Trigance, Brenon, Le Bourguet, Châteauvieux, La Martre, Artignosc, Aiguines, Les Salles, Bauduen, Baudinard, Vérignon, Régusse, Moissac-Bellevue, Aups, Villecroze et Tourtour.